BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial ..... 01-40-58-77-56

## BODACC « A »

## Annonce n° 1581

## 67 – BAS-RHIN

## GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG

## Ventes et cessions

306 450 305 RCS Strasbourg.
**FINDIS EST.**
*Forme :* Société par actions simplifiée à associé unique.
*Capital :* 508320 EUR.
*Adresse :* 13, rue Desaix, 67450 Mundolsheim.
*Oppositions :* Art.L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis de projet de fusion Avis au Bodacc relatif à un projet commun de fusion nationale Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : FINDIS CENTRE la forme : société par actions simplifiée unipersonnelle l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 15 rue de Mayence 21000 DIJON le montant du capital : 1.739.400 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 541 880 209 RCS DIJON Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : FINDIS EST la forme : société par actions simplifiée unipersonnelle l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 13 Rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM le montant du capital : 508.320 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 306 450 305 RCS STRASBOURG L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 5.973.235 euros passif : 4.735.392 euros actif net : 1.237.843 euros Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société absorbée depuis la date du 1er janvier 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante. rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante / Montant de l'augmentation de capital de la société absorbante qui résultera de l'opération de fusion : il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée dès lors que ces actions sont détenues par une société (en l'occurrence AXELIS TERTRE) qui détient la totalité des actions des sociétés absorbée et absorbante. En conséquence, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante. montant de l'augmentation de capital de la société FINDIS CENTRE qui résultera de l'opération de fusion : il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. montant prévu de la prime de fusion pour la société absorbante : il n'est pas prévu de prime de fusion date du projet commun de fusion : 23 octobre 2020 date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société absorbante : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON (21) le 28 octobre 2020. date et lieu du dépôt au RCS au titre

de la société absorbée : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de STRASBOURG (67) le 28 octobre 2020. Pour avis,.

